



Au service du public

**PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRES DE LA
SEMA A SAINTE-MAXIME**

ACCORD-CADRE N° 2025-AD-03-00-AC-SE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la société passant le marché : SEMA (83)- Villa Charles – 1 boulevard Beau Site – BP 31 - 83120 SAINTE MAXIME – Tel : 04 15 09 82 89 – aurelie.amado@sema83.fr

Procédure de passation : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Objet de la consultation : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRES DE LA SEMA A SAINTE-MAXIME - ACCORD-CADRE N° 2025-AD-03-00-AC-SE

Type de marché : Service

Lieu d'exécution : 83120 Sainte-Maxime

CPV principal : 90911000-6 - Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres

Type et forme de contrat : La présente consultation fera l'objet d'un accord-cadre « composite » conclu avec un seul opérateur économique. Chaque lot correspond pour partie à un marché ordinaire et pour partie à un accord-cadre à bons de commande.

Les prestations relevant de la partie "marché ordinaire" sont les suivantes :

Lots	Prestations relevant de la partie marché ordinaire
01	Prestations de nettoyage régulier de l'office de Tourisme de Sainte-Maxime
02	Nettoyage régulier des vitres de l'office de tourisme et de la Villa Charles

Les prestations relevant de la partie "accord-cadre à bons de commande" sont les suivantes :

Lots	Prestations relevant de la partie accord cadre
01	Prestations de nettoyage de la loge artiste et du bureau animation

Durée du marché : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an.

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.

Pour la partie « marché ordinaire », l'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat, valant ordre de commencer les prestations.

Pour la partie « accord-cadre à bons de commande », les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

Reconduction : L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Critères de jugement des offres : Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour les 2 lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	60.0
2.1-Sous Critère 1 : Capacité de l'entreprise à mettre en œuvre les moyens en personnel et en matériel nécessaire à la réalisation des prestations faisant l'objet du marché Composition de l'équipe et CV des intervenants	25.0
2.2-Sous Critère 2 : Plan de Maitrise de la qualité	25.0
2.3-Sous Critère 3 : Démarche environnementale	10.0

Retrait du dossier de consultation : Le dossier de consultation des entreprises est disponible uniquement sur support dématérialisé. Le dossier de consultation est librement accessible via le site internet : <https://www.marches-securises.fr/>.

Date limite de réception des offres : vendredi 2 mai 2025 à 12H00

Adresse où l'offre doit être transmise : Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr/>.

Date d'envoi de l'avis de consultation à la publication: 08/04/2025